



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 16768

## Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du vieillissement du personnel soignant et non soignant dans les hospices civils de Lyon. Les HCL emploie 16 000 salariés qu'ils soient soignants, médico-techniques, techniques ou administratifs, D'après le syndicat CGT, 50 % du personnel a atteint ou dépassé cinquante ans. De plus la pénibilité du travail s'accroît. Il lui demande quelles dispositions sont prévues pour que les recrutements nécessaires puissent se réaliser.

## Texte de la réponse

Le volet social du projet d'établissement des hospices civils de Lyon prévoit l'exploitation d'études démographiques qui constituent une des informations de base de gestion prévisionnelle des ressources humaines. Parmi ces études, celles sur le vieillissement du personnel nécessiteront de trouver et de mettre en oeuvre des réponses qui porteront sur les situations de travail, les postes, les affectations et les conditions de travail. La surreprésentation à venir des quarante-cinquante ans conduit à analyser les situations de travail afin d'en limiter la pénibilité ainsi que les postes afin de mettre en adéquation les contraintes de travail, les capacités professionnelles et physiques et à encourager la mobilité. Les départs à la retraite devraient augmenter, et en particulier ceux des infirmiers et des aides-soignants qui doubleront d'ici à cinq ans. Une augmentation des quotas des instituts de formation en soins infirmiers de la région sera sans doute à prévoir. Une politique d'attraction des jeunes diplômés, voire des jeunes en formation par l'allocation de bourses d'étude, devrait être menée. Au niveau national, afin d'adapter au mieux les besoins à l'offre, la circulaire DGS/PS3-DH/FH3 du 5 mars 1998 engage les directions régionales des affaires sanitaires et sociales à élaborer dès 1998 des schémas régionaux des formations infirmières qui tiendront compte des besoins prévisionnels en personnels infirmiers. Par ailleurs, une concertation sera engagée avec les représentants des différentes professions paramédicales et socio-éducatives afin d'améliorer l'adéquation des réponses apportées aux besoins des malades. Un des thèmes de celle-ci portera sur l'évolution démographique des professions et des conditions de leur exercice, compte tenu des transformations de l'organisation du système de santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16768

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 1998, page 3857

**Réponse publiée le** : 12 octobre 1998, page 5587